

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JÉRÔME

RÈGLEMENT NO 0931-000

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DE DEUX JEUX
D'ENFANTS AU PARC DU CANTONNIER ET
AU PARC-ÉCOLE DE L'ENVOLEE, AINSI
QU'UN EMPRUNT DE 960 000 \$ - ANNÉES
2022 ET 2023**

ATTENDU QUE le Programme triennal en immobilisations (PTI) prévoit une somme totale de 960 000 \$ pour les travaux;

ATTENDU la présentation du projet de règlement, le dépôt dudit projet de règlement et l'avis de motion numéro AM-14519/21-08-31 donné lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 31 août 2021;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI
SUIT:**

ARTICLE 1.- Le conseil est autorisé à exécuter des travaux d'aménagement de deux jeux d'enfants au parc du Cantonnier et au parc-école de l'Envolée – Années 2022 et 2023 (VP 2022-8), tel qu'il appert au devis estimatif préparé par monsieur Hedi Sfar, arch. pays., chargé de projets, et approuvé par madame Mélanie Théberge, ing., chef de la Division de la planification et du développement du Service de l'ingénierie, daté du 2 août 2021, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « 1 ».

ARTICLE 2.- Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 960 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3.- Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 960 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.- S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La Mairesse,

JANICE BÉLAIR-ROLLAND

La Greffière de la Ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

/ap

Avis de motion :	31 août 2021
Présentation :	31 août 2021
Adoption :	***
Approbation :	***
Entrée en vigueur :	***



ANNEXE I
SERVICE DE L'INGÉNIERIE
DEVIS ESTIMATIF

Nature des travaux : Travaux d'aménagement de jeux d'enfants au parc du Cantonnier et au parc-école de l'Envolée 2022-2023

Date : 2 août 2021

#	DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UN.	MONTANT PRÉVU
1,0	Aménagement de deux jeux d'enfants au parc du Cantonnier et au parc-école de l'Envolée			
1,01	Conditions générales, barrières à sédiments, abattage d'arbres, émondage et démolition	1 Global	50 000,00 \$	50 000,00 \$
1,02	Signalisation	3 un.	5 000,00 \$	15 000,00 \$
1,03	Mobilier avec dalle de béton (Bancs, tables de pique-nique, poubelles et supports à vélos)	1 Global	50 000,00 \$	50 000,00 \$
1,04	Fontaines à boire	1 Global	30 000,00 \$	30 000,00 \$
1,05	Jeux d'enfants (fourniture et installation incluant travaux connexes)	2 un.	200 000,00 \$	400 000,00 \$
1,06	Espace de classe de plein air	1 un.	50 000,00 \$	50 000,00 \$
1,07	Sentier en poussière de pierre	200 m ²	60,00 \$	12 000,00 \$
1,08	Ponceaux	5 un.	3 000,00 \$	15 000,00 \$
1,09	Clôtures	100 m	250,00 \$	25 000,00 \$
1,10	Aménagement paysager (arbres, arbustes et engazonnement)	1 Global	70 000,00 \$	70 000,00 \$
			Sous-total 1,0	717 000,00 \$
COÛT DES TRAVAUX :				717 000,00 \$
Services professionnels, frais de règlement, travaux contingents et taxes (max 34 %) :				243 000,00 \$
MONTANT TOTAL DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT :				960 000,00 \$

Liste des parcs de voisinage prévus en 2022 et 2023 :

- 1 - Parc-École de l'Envolée (Modules de jeux et travaux connexes);
- 2 - Parc du Cantonnier (Modules de jeux et travaux connexes);

Préparé par : 
Hedi Sfar, arch. pays.
Chargé de projets du Service de l'ingénierie

Approuvé par : 
Melanie Tréberge, ing.
Chef de Division - planification et développement